



Domiciliation en pépinière et bureau à domicile

Par **Proton91**, le **07/03/2018** à **22:22**

Bonjour,

mon entreprise SASU est domiciliée dans une pépinière où j'y ai un bureau à 50% du temps dans une zone d'open space. Lieu où je ne laisse rien. Le reste du temps je le passe en clientèle ou à mon domicile. A mon domicile j'y ai également un bureau qui est le cœur de mon administratif.

J'ai régulièrement besoin d'utiliser mon imprimante personnelle, l'internet de mon domicile et d'autres ressources (non présentes à la pépinière) pour accomplir les tâches de mon activité.

Puis-je acheter, au nom de l'entreprise, une imprimante pour la mettre dans mon bureau à mon domicile et les fournitures qui vont avec, du matériel de bureau etc ?

Bien cordialement.
E.A.

Par **morobar**, le **08/03/2018** à **09:50**

Bonjour,

Oui

Vous pouvez même facturer la location du bureau à domicile.

Avec toutefois le problème de débaptiser en tout ou partie votre résidence principale en

locaux professionnels (c'est le soucis de tous les professions libérales, médecins...qui exercent à domicile).

En effet pas de plus-value en cas de mutation de sa résidence principale, mais plus-value (et CSG/CRDS) sur la cession de locaux professionnels.

Par **Proton91**, le **09/03/2018 à 12:05**

Merci pour votre réponse claire.